

## AUTO-CERTIFICATION DESTINEE AUX PERSONNES PHYSIQUES

Cette auto-certification de résidence à des fins fiscales doit être remplie par les souscripteurs Personnes Physiques. Elle a pour vocation de permettre à PREPAR Assurance de se conformer à ses obligations dans le cadre de la réglementation concernant l'échange automatique d'informations relatif aux comptes en matière fiscale<sup>1</sup>.

A ce titre, PREPAR Assurance doit effectuer les diligences d'identification qui lui incombent et remplir des obligations déclaratives annuelles à l'égard de l'administration fiscale française concernant les contrats<sup>2</sup> des personnes non résidentes à des fins fiscales en France.

### I - IDENTIFICATION DU SOUSCRIPTEUR OU TITULAIRE DU CONTRAT

**Veillez indiquer ci-dessous :**

Nom de naissance : ..... Prénoms : .....

Nom marital : .....

Date de naissance : ..... Pays de naissance : .....

Adresse légale : .....

.....

Représentant légal (si applicable<sup>3</sup>) :

Nom : ..... Prénoms : .....

Date de naissance : ..... Lieu de naissance : .....

**Veillez compléter si vous êtes un entrepreneur individuel :**

Nom ou dénomination de l'entreprise (s'il y a lieu) : .....

Adresse de l'établissement : .....

N° RCS ou RM : ..... Lieu : .....

Autres numéros d'identification : .....

**Avez-vous la nationalité/citoyenneté américaine (Etats-Unis d'Amérique) ?**      Oui<sup>4</sup>      Non

<sup>1</sup> La réglementation concernant l'échange automatique d'informations fiscales vise :

- la loi n° 2014-1098 du 29 septembre 2014 ratifiant l'Accord intergouvernemental entre la France et les États-Unis d'Amérique en vue d'améliorer le respect des obligations fiscales à l'échelle internationale et de mettre en œuvre la loi relative au respect des obligations fiscales concernant les comptes étrangers (dite « Loi FATCA ») ;
- la directive 2014/107/UE du Conseil du 9 octobre 2014 modifiant la directive 2011/16/UE en ce qui concerne l'échange automatique et obligatoire d'informations dans le domaine fiscal ;
- l'accord multilatéral entre autorités compétentes concernant l'échange automatique de renseignements relatif aux comptes financiers signé par la France le 29 octobre 2014 et la Norme commune de déclaration approuvée par le Conseil de l'OCDE le 15 juillet 2014 (ci-après « NCD »).

<sup>2</sup> Les contrats déclarables sont les contrats d'Épargne, de Capitalisation, de Rentes...

<sup>3</sup> Si vous êtes mineur ou majeur protégé.

<sup>4</sup> Si vous avez répondu oui, il convient d'indiquer « États-Unis d'Amérique » en Pays de résidence à des fins fiscales ainsi que le Numéro d'Identification Fiscale américain dans la section II relative à la résidence à des fins fiscales du souscripteur. En cas de résidences à des fins fiscales multiples, il convient de compléter le tableau des éléments requis.

## II- RESIDENCE A DES FINS FISCALES DU SOUSCRIPTEUR DU CONTRAT

Veillez indiquer ci-dessous, votre ou vos pays de résidence à des fins fiscales<sup>5</sup>, en toutes lettres :

Pays de résidence à des fins fiscales	Numéro d'Identification Fiscale (NIF) ou indiquer Non Applicable (NA) en l'absence de NIF, délivré par les autorités du pays de résidence, à des fins fiscales
1.	

En cas de résidences à des fins fiscales multiples, veuillez indiquer ci-dessous votre ou vos autre(s) pays de résidence à des fins fiscales :

Pays de résidence à des fins fiscales	Numéro d'Identification Fiscale (NIF) ou indiquer Non Applicable (NA) en l'absence de NIF, délivré par les autorités du pays de résidence, à des fins fiscales
2.	
3.	

## III- DECLARATION DU SOUSCRIPTEUR DU CONTRAT

Je certifie l'exactitude et l'exhaustivité des informations renseignées ci-dessus, via mes propres déclarations et sous ma responsabilité, et je m'engage à informer immédiatement PREPAR Assurance de tout changement de situation nécessitant la mise à jour de cette déclaration.

Nous attirons votre attention sur le fait qu'établir une attestation ou un certificat faisant état de faits matériellement inexacts, falsifier une attestation ou un certificat originellement sincère ou faire usage d'une attestation ou d'un certificat inexact ou falsifié est puni, conformément à l'article 441-7 du Code pénal, d'un an d'emprisonnement et de 15 000 € d'amende. Ces peines sont portées à trois ans d'emprisonnement et à 45 000 € d'amende lorsque l'infraction est commise en vue de porter préjudice au Trésor Public ou au patrimoine d'autrui.

Fait à : \_\_\_\_\_

Le

Signature<sup>6</sup> du souscripteur ou de son représentant légal (précédé de la mention "lu et approuvé")

<sup>5</sup> En cas de doute sur votre résidence à des fins fiscales, il vous est vivement recommandé de consulter un conseiller fiscal.

<sup>6</sup> A défaut de signature de la présente auto-certification, PREPAR Assurance ne pourra pas accepter la souscription du contrat.

## DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

Toutes les informations collectées dans le présent formulaire sont enregistrées par PREPAR-VIE, responsable du traitement. Elles sont indispensables pour traiter votre demande. Elles ont vocation à être utilisées pour (i) la contractualisation, suivi et exécution des contrats d'assurance, (ii) la mise en œuvre des obligations légales et/ou réglementaires de PREPAR-VIE et (iii) l'amélioration des produits ou des prestations. Les données collectées sont transmises (i) aux équipes ou sous-traitants de PREPAR-VIE, (ii) aux membres du groupe BPCE, (iii) aux organismes professionnels habilités, (iv) aux partenaires commerciaux de PREPAR-VIE, comme des intermédiaires, mandataires, réassureurs et (v) aux autorités publiques conformément à la loi. Il n'existe aucune prise de décision entièrement automatisée par PREPAR-VIE, sur la base de vos données personnelles.

Les données personnelles collectées sont stockées à l'intérieur de l'Union Européenne. Elles sont conservées, par PREPAR-VIE, de manière sécurisée et conformément à la réglementation et, pour la durée réglementaire correspondant soit à la prescription légale, soit à la réglementation des assurances. La personne concernée dispose d'un droit d'accès, de rectification, de limitation, de suppression, d'opposition pour motif légitime, d'un droit à la portabilité de ses données, du droit de définir des directives relatives au sort de ses données à caractère personnel après sa mort et, le cas échéant, de retirer son consentement à tout moment, hormis les cas où la réglementation ne permet pas l'exercice de ces droits. Pour exercer un ou plusieurs de ces droits, il convient de fournir une pièce justificative d'identité et de contacter le délégué à la protection des données de l'Assureur, soit par mél ([dpo@prepar-vie.com](mailto:dpo@prepar-vie.com)), soit par courrier (PREPAR-VIE, Tour Franklin, 100 -101 Terrasse Boieldieu, 92042 Paris La Défense cedex). En cas de réclamation, vous pouvez contacter la CNIL ([www.cnil.fr](http://www.cnil.fr)).

Vous pouvez vous inscrire sur la liste d'opposition au démarchage téléphonique sur [www.bloctel.gouv.fr](http://www.bloctel.gouv.fr).